

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1366

5 juillet 2007

SOMMAIRE

AIV SA	65535	H.07 Dudelage	65522
Apolus Holdco S.à r.l.	65568	I.22 Bergem	65522
B2I S.A.	65547	I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	65529
Baltic Alternative Resources	65567	Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited	
Beck Benelux, S.à r.l.	65522	S.à.r.l.	65549
BS, Société Civile	65547	Kuehne + Nagel S.à r.l.	65522
Clairmont Global Partners S.à r.l.	65567	Luxembourg Spécial Aérotechnics S.à.r.l.	
COLT Telecom Group S.A.	65551	65550
Consultim Investissements S.A.	65524	Macquarie European Vehicle Safety Hol-	
DAULUX S.A. Internationale Transport &		dings 2 S.à r.l.	65532
Spedition	65549	Merlin S.A.	65567
Definlux DFL S.A.	65529	MMC International S.A.	65528
Elliott Luxembourg S.à r.l.	65550	M+W Zander Luxemburg GmbH	65550
Elster Group S.à.r.l.	65535	Pigra S.A.	65551
Euroconstruction Investment (ECI) S.A.		Plastique Holding S.à r.l.	65552
.....	65548	Praine Management S.A.	65551
European Office Income Venture	65546	Proditech S.A.	65568
European Retail Income Venture S.C.A.		Rasec International	65552
.....	65548	Ravago Holding S.A.	65567
Falcon LB S.à r.l.	65548	Sercogest S.A.	65532
Falsa Investments S.A.	65568	Synchan Management Invest S.C.A.	65568
Feather S.à r.l.	65532	TS Metropolis S.à r.l.	65551
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.		United Biscuits LuxCo S.C.A.	65552
.....	65549	Visma Holdings Lux S.à.r.l.	65550
Greenstock	65567	Wipro	65534

Beck Benelux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 109.423.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schwebsange, le 22 décembre 2006.

Pour BECK BENELUX, S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007003849/43/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03404. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 9.085.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft, am 5. Dezember 2006 abgehalten wurde

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Herrn Achim Taylor.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Achim Taylor.

Der Vorsitzende erklärt:

1. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

- Ernennung von Frau Konter Iris Margareta Maria als Geschäftsführer der Gesellschaft.

2. Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter erkennen an und erklären, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

3. Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigegeben.

4. Da aus der Präsenzliste vorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital an dieser Versammlung vertreten ist, ist dieselbe somit regelrecht zusammengetreten und ermächtigt über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft alle Punkte dieser Erklärung und bestätigt deren Richtigkeit.

Beschlussfassung

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Frau Konter Iris Margareta Maria, wohnhaft in Weinbergstrasse 12 D-54457 Wincheringen, wird als Geschäftsführer ernannt.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 18.30 Uhr geschlossen.

A. Taylor / I. Konter / I. Konter

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Référence de publication: 2007008006/3153/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05930. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**H.07 Dudelange, Société à responsabilité limitée,
(anc. I.22 Bergem).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 92.897.

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme H.01 HIMALAYA RANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.531,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2.- Monsieur Albert Wetz, employé privé, né à Dudelange, le 23 février 1950, demeurant à L-3548 Dudelange, 6, rue Ribeschpont,

Lequels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.22 BERGEM, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.897, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 8 mai 2003.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à la société anonyme H.01 HIMALAYA RANGE, prédésignée.

Cette cession de parts sociales a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution, qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- La société anonyme H.01 HIMALAYA RANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Albert Wetz, employé privé, demeurant à L-3548 Dudelange, 6, rue Ribeschpont, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en H.07 DUDELANGE et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de H.07 DUDELANGE.»

Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission du gérant Monsieur Albert Wetz, lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat, confirme le mandat de Monsieur Guy Rollinger comme dorénavant gérant unique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rollinger, A. Wetz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2007. Relation GRE/2007/1036. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062637/231/61.

(070065900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.995.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) UZOA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R.C. Luxembourg B 98.184),

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 avril 2007.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R.C.S. Luxembourg B 98.185),

ici représentée par Madame Maria Farias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 avril 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CONSULTIM INVESTISSEMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de

nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette

Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture

des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A., précitée: trois cent neuf actions	309
2. SANDORELLA HOLDING S.A., précitée: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, né à Blois (France), le 4 juin 1967, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Maria Farias, employée privée, née à Castelo Branco (Portugal), le 24 avril 1965, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

- HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Guenard, M. Farias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. LAC/2007/7748. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007063841/220/257.

(070066914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 décembre 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Pär Svensson et Mikael Holmberg, ainsi que Mme. Nadine Gloesener, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 20th, 2006 it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Pär Svensson and Mr. Mikael Holmberg, as well as Mrs. Nadine Gloesener, as directors of the board until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr. Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Signed: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Référence de publication: 2007012675/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Definlux DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.308.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Le nombre des administrateurs a ainsi été augmenté de trois à quatre.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Gérard Birchen, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes

Monsieur Lex Benoy, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

a été également renouvelé pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour DEFINLUX DFL S.A.

M. Juncker

Administrateur

Référence de publication: 2007063150/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAAM SGR S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazzale Cadorna 3, Milan, 1-20123 Italy, acting for and on behalf of the collective investment fund NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA, here represented by Mr Massimo Morlotti, private employee, with professional address in Milan, 3 Piazzale Cadorna, by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of I.E. LUX BERLIN n° 1, S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 106.754, with registered office in

Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated March 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 716 of July 20, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated March 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 733 of July 23, 2005.

- The Company's capital is set at six million five hundred thousand (6,500,000.-) euro (EUR), represented by sixty-five thousand (65,000) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Cancellation of the managers' classes A and B, and decision to ensure that going forward, a majority of the Company's board of managers, resides either personally or professionally, in Luxembourg.

2. Subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation.

3. Decision to authorize each member individually of the board of managers to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed annually by the shareholder and to authorize the entire board of managers to exceed this limit by a taken resolution of the latter. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.

4. Subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation.

5. Acceptance of the resignation of Mr Godfrey Abel, Mr Andrea Maggioli, Mr Marek Domagala and Giovanni Di Corato as managers and discharge.

6. Appointment of Mr Enzo Guastaferrri, private employee, born on November 7, 1968, in Messancy (Belgium), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, and Mr Pascal Leclerc, private employee, born on December 4, 1966, in Longwy (France), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, as managers of the company, until the end of annual general meeting of 2006.

7. Miscellaneous.

The sole partner then passed the following resolutions:

First resolution

The managers' classes A and B are cancelled and it is decided to ensure that going forward, a majority of the Company's board of managers, resides either personally or professionally, in Luxembourg.

As a consequence Article 9, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 9. first paragraph.** The company shall be managed by a board of managers. The managers shall be elected by the members. A majority of the Company's board of managers must reside either personally or professionally, in Luxembourg.»

Second resolution

It is decided to authorize each member individually of the board of managers to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed by the shareholder and to authorize the entire board of managers to exceed this limit by a taken resolution of the latter. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.

As a consequence Article 12 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. Each member individually of the board of managers, is authorized to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed by the shareholder, and the entire board of managers is authorized to exceed this limit by a resolution. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.»

Third resolution

The resignation of Mr Godfrey Abel, Mr Andrea Maggioli, Mr Marek Domagala and Giovanni Di Corato as managers is accepted and by special vote discharge is given to them for their mandates up to this date.

Furthermore Mr Christophe Cahuzac and Mr Massimo Morlotti are confirmed as managers of the company.

Fourth resolution

Are appointed as managers of the company, until the end of annual general meeting approving the accounts of 2006:

- Mr Enzo Guastaferrri, private employee, born on November 7, 1968, in Messancy (Belgium), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, and

- Mr Pascal Leclerc, private employee, born on December 4, 1966, in Longwy (France), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAAM SGR S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazzale Cadorna 3, Milan, I-20123 Italy, acting for and on behalf of the collective investment fund NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA, ici représentée par Monsieur Massimo Morlotti, employé privé, avec adresse professionnelle à Milan, 3 Piazzale Cadorna,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de I.E. LUX BERLIN n ° 1, S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 106.754, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 716 du 20 juillet 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 733 du 23 juillet 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent mille (6.500.000,-) euros (EUR), représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Annulation des catégories A et B de gérants et décision d'assurer qu'à l'avenir, une majorité du conseil de gérance doit résider personnellement ou professionnellement à Luxembourg,

2. Modification subséquente de l'article 9 des statuts.

3. Décision d'autoriser chaque membre du conseil de gérance de procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé et d'autoriser le conseil de gérance à dépasser cette limite par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé à procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et ce avec vote majoritaire.

4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

5. Acceptation de la démission de Monsieur Godfrey Abel, Monsieur Andrea Maggioli, Monsieur Marek Domagala et Monsieur Giovanni Di Corato comme gérants et décharge.

6. Nomination de Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, comme gérants de la société, jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle de 2006.

7. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les catégories A et B de gérants sont annulées et il est décidé qu'à l'avenir, une majorité du conseil de gérance doit résider soit personnellement ou professionnellement à Luxembourg.

En conséquence l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. alinéa 1^{er}** . La société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants seront élus par les associés. Une majorité du conseil de gérance doit résider soit personnellement ou professionnellement à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser chaque membre du conseil de gérance de procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé et d'autoriser le conseil de gérance à dépasser cette limite par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé de procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et ce avec vote majoritaire.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Chaque membre du conseil de gérance est autorisé à procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé, cette limite pouvant être dépassée par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé à procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et ce, avec vote majoritaire.»

Troisième résolution

La démission de Monsieur Godfrey Abel, Monsieur Andrea Maggioli, Monsieur Marek Domagala et Monsieur Giovanni Di Corato comme gérants est acceptée et par vote spécial décharge leur est accordée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Par ailleurs Monsieur Christophe Cahuzac et Monsieur Massimo Morlotti sont confirmés en tant que gérants de la société.

Quatrième résolution

Sont nommés gérants de la société, jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2006:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, et,
- Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Morlotti, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 47, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007016874/230/155.

(070009350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Sercogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.090.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Claude Wassenich

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007029993/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB03025. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Feather S.à r.l.).**

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

—

In the year two thousand and six, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FRAYNE S.à.r.l., having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.174, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the «Sole Shareholder»).

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company FEATHER S.à.r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.900, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen notary on the twelfth of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754 dated 20 September 2006 page 84156.

The articles of incorporation (the «Articles») of the Company have been amended pursuant to a deed of myself on 10 August 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending and by a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg on 11 August 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from FEATHER S.à r.l. to MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HOLDINGS 2 S.à r.l. and to amend article 4 of the Articles accordingly, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 4. Name.** The Company will have the name MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HOLDINGS 2 S.à r.l.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 9.098 from its function as manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for a period of 6 years, in accordance with article 9 of the Articles:

- Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971 in Nancy, France, Accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Philippe Salpetier, born on 19 August 1970 in Libramont Chevigny, Belgium, Accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FRAYNE S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.174, ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être formalisée avec lui (l'«Associé Unique»).

Le dit comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associé unique de la société FEATHER S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.900, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Bettingen en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754 en date du 20 septembre 2006 page 84156.

Les statuts de la Société («les Statuts») ont été modifiés suivant acte du notaire précité le 10 août 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours ainsi que par acte de Maître Anja Holtz, notaire résidant à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg le 11 août 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

L'Associé Unique a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de FEATHER S.à.r.l. à MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HOLDINGS 2 S.à r.l. et modifier en conséquence l'article 4, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura le nom MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HODINGS 2 S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098 de ses fonctions de gérant de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat pour une période de 6 ans, conformément à l'article 9 des Statuts:

- Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont Chevigny, Belgique, Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Version faisant foi

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, fait état ici de ce que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est exprimé en anglais suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Dont acte.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent acte.

Après que le document a été lu à la personne comparante, et dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 94, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062570/211/101.

(070065866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Wipro, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.682.

Ouverture de succursale

(Société mère: WIPRO LIMITED, Doddakannelli, Sarjapur Road, 560 035 Bangalore, India; Trade Register No. 4713/GTA)

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société de droit indien WIPRO LIMITED («la Société») du 3 janvier 2007, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg:

- * Nom: WIPRO
- * Siège social: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- * Objet social: Développement maintenance, amélioration de systèmes informatiques existants ou nouveaux
- * Représentant légal: Monsieur Appadurai Ramesh Phillips, manager, né le 31 mars 1970 à Bangalore en Inde et résidant au 83, Avenue Queenswood, Hounslow, Middlesex TW3 4 LG, Angleterre.
- * Administrateurs de la Société:
 - Monsieur Azim Hasham Premji, directeur, né le 24 juillet 1945 à Mumbai -Maharashtra en Inde, domicilié à Behind sarjapur campus, Bangalore en Inde,

- Monsieur Prabhakar Bhoopalam Chandrashekariah, directeur, né le 9 mai 1943 à Shimoga, Karnataka en Inde et domicilié au 2276, 22nd Cross Banashankari, Bangalore en Inde,

- Monsieur Narayanan Vaghul, directeur, né le 4 août 1936 à Tamil Nadu en Inde et domicilié au 32, First Main Road, R A Puram Chennai en Inde,

- Monsieur Jagadish Sheth, directeur, né le 3 septembre 1938 à Burma en Inde et domicilié professionnellement au 1626 Mason Mill Road, GA 30329 Atlanta aux Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Ashok Shekar Ganguly, directeur, né le 28 juillet 1935 en Inde et domicilié au N-6 Pemino, Altamound Road 26 Mumbai en Inde,

- Monsieur Priya Mohan Sinha, directeur, né le 15 août 1949 à Muzzafarpur, Bihar en Inde et domicilié au B-787, Sushant Lok Part I Gurgaon en Inde,

- Monsieur Bill Owens, directeur, né le 8 mai 1940 à North Dakota aux Etats-Unis d'Amérique et domicilié au 510, Lake ST b 302, Kirkland, WA 98033 aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043520/1026/36.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05464. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Elster Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 9 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 9 mai 2007 à Luxembourg que:

- Monsieur James Daniel McGivern né le 1^{er} mars 1965 à Belfast (Irlande), demeurant au 507, Pine Street, Philadelphia, PA 19106 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé gérant avec effet au 16 avril 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062983/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

AIV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

STICHTING LEGATUS, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, established and having its registered office at Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam (the Shareholder) and duly represented by:

Mrs Danielle Caviglia, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 26 April 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of AIV SA (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday in March of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the

agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director (if there is more than one category of directors), or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31.000,- EUR) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at three thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (A) category A directors;
2. the following persons are appointed as category A directors:

(a) Mr Federigo Cannizarro di Belmontino, lawyer, with his professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(b) Mr Alexis Kamarowsky, company director, with his professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and

(c) Mr Jean-Marc Debaty, company director, with his professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board director will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

STICHTING LEGATUS, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam (l'Actionnaire);

ici représentée par:

Madame Danielle Caviglia, juriste, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa qualité de représentante de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de AIV SA (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances, marchandises et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission préparée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un index ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts

et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée

Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des

la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont au moins (s'il y a plus qu'une catégorie de directeurs) l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie A ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus en relation avec de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, l'opération et la liquidation de ce compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur (l'Investisseur) dans, et tout créancier (le Créancier) de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quels qu'actifs que ce soient de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs de catégorie A;

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la Société:

(a) Monsieur Federigo Cannizarro di Belmontino, juriste, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(b) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; et

(c) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012; et

4. le siège social de la société est fixé au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 3 mai 2007, Relation: EAC/2007/4543. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007061400/239/625.

(070063718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2007:

1. de renouveler le mandat de commissaire, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008, de:

- Laurent Liot, né le 19 mars 1953 à Suresnes, France et domicilié professionnellement au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932, Paris, France

- Fabrice Meunier, né le 24 août 1968 à Sannois, France et domicilié professionnellement au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932, Paris, France

- Roddy Sloan, né le 13 octobre 1957 à Glasgow, Royaume Uni et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE

Signature

Référence de publication: 2007062965/5984/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05639. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

BS, Société Civile.

Siège social: L-5419 Ehnen, 14, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg E 1.115.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Les associées de la société:

1. Schüssler Barbara demeurant à L-5419 Ehnen, 14, Neie Wee pour 9999/10000 de la société;

2. Schüssler Waltraud demeurant à A-9030 Klagenfurt (Autriche), 31, Khevenhüllerstrasse pour 1/10000 de la société;

Déclarent prendre entre elles les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées déclarent dissoudre et liquider purement et simplement aux droits des parties la prédite société BS, Société Civile avec effet immédiat. Elles s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société dissoute.

Deuxième résolution

Les associées donnent démission avec pleine et entière décharge à Madame Schüssler Barbara, prénommée, en sa qualité de seule et unique gérante de ladite société.

Troisième et dernière résolution

Les associées Schüssler Barbara et Schüssler Waltraud resteront dépositaires des livres et documents de la société dissoute pendant cinq années au moins.

Pour BS

Signatures

Référence de publication: 2007062291/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

B2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.384.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 5 mai 2006

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 4 mai 2012:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL SA, ayant son siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Isabelle Mathieu employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY ayant son siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, la société OXFORDSHIRE SERVICES LTD. ayant fait part de sa volonté de ne pas être reconduite à son poste.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007062419/1383/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Falcon LB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.336.

Extrait du procès-verbal de la résolution unique prise par l'associé unique le 18 avril 2007

Résolution unique

L'associé unique décide de substituer avec effet immédiat l'actuel commissaire aux comptes la société K.P.M.G AUDIT Sàrl, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par un nouveau commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, son mandat échéant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels 2006.

Pour extrait conforme

FALCON LB S.à r.l.

E. Scussel

Gérant

Référence de publication: 2007062335/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007062813/220/12.

(070065982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Euroconstruction Investment (ECI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.945.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 décembre 2006 que:

1. La démission de Monsieur Jan Rottiers en sa qualité d'administrateur a été acceptée.

2. Monsieur Philippe Chan, comptable, de nationalité mauricienne, né à Candos (Republic of Mauritius) le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé administrateur, son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007063033/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 25.660.

—
Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 8. Mai 2007

Es wird beschlossen:

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

Luxemburg, den 8. Mai 2007.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2007062708/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

—
Les statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mars 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007062822/219/14.

(070065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

—
Les statuts coordonnés suivant acte n ° 228 du 22 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007062825/230/13.

(070066028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

M+W Zander Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007062739/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04807. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Luxembourg Spécial Aérotechnics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 avril 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007062842/243/12.

(070065897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Elliott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.871.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007062808/231/14.

(070065681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43584 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062858/211/11.

(070065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Praine Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2007 que Monsieur Jean-Thomas Sauerwein, demeurant à Via San Gallo, 108, I-50129 Florence a été nommé en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Stefano Speroni, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007063035/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.073.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47354 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062837/211/11.

(070065875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

TS Metropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46986 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062847/211/11.

(070065863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062851/211/11.

(070065878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 28 mars 2007

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 28 mars 2007 que:

- Monsieur François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, résidant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur Jean-François Bretelle, demeurant au 7, rue Vaneau, F-75007 Paris, France, démissionnaire;

- Monsieur Bernard Herman, né le 15 juillet 1956 à Haine Saint-Paul, Belgique, résidant au 41, rue du 5 septembre, B-6747 Saint-Léger, Belgique, a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur Jean Gore, demeurant au 5, rue Edouard Jacques, F-75014 Paris, France, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062910/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Plastique Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47360 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062855/211/11.

(070065871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

United Biscuits LuxCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.463.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of January.

Before us Ms Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Bertrand Geradin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mr John Sutherland, corporate manager, residing professionally in Luxembourg.

both acting as the representative of the General Partner of UNITED BISCUITS LuxCo S.C.A. (the Company), a société en commandite par actions existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.463, pursuant to the resolutions of the General Partner of the Company dated 30 January 2007 (the Resolutions).

An excerpt of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, incorporated on 24 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the prenamed notary, on December 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

2. Pursuant to Article 5 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at £ 2,000,000.- (two million pound sterling) represented by 200,000 class A shares, 200,000 class B shares, 200,000 class C shares, 200,000 class D

shares, 200,000 class E shares, 200,000 class F shares, 200,000 class G shares, 200,000 class H shares, 200,000 class I shares, 200,000 class J shares, with a nominal value of £ 1.- (one pound sterling) each. In relation to such authorised share capital, the General Partner has been duly authorised by the Company's general meeting of shareholders to increase the share capital of the Company.

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with the articles of association of the Company (the Articles of Association), the General Partner has resolved (i) to suppress the preferential subscription right of shareholders of the Company, (ii) to increase the share capital of the Company from £ 1,705,204.- (one million seven hundred and five thousand two hundred and four pound sterling) to £ 1,748,264.- (one million seven hundred forty-eight thousand two hundred sixty-four pound sterling), by the issuance of 4,306 class A shares, 4,306 class B shares, 4,306 class C shares, 4,306 class D shares, 4,306 class E shares, 4,306 class F shares, 4,306 class G shares, 4,306 class H shares, 4,306 class I shares, 4,306 class J shares of the Company, with a nominal value of £ 1.- (one pound sterling) each and (iii) to appoint the appearing person to represent the General Partner in order to record the increase so effectuated in notarial form.

4. The share capital increase of the Company and the issuance of 43,060 new shares (the New Shares) on 30 January 2007 pursuant to the decisions of the General Partner as set out in the Resolutions has been subscribed and paid up with a contribution in kind and in cash.

5. The share capital increase of the Company and the issuance of 15,220 of New Shares has been subscribed and paid up with a contribution in kind valued in aggregate at £ 15,220.- (fifteen thousand two hundred twenty pound sterling) as provided below:

Manager	In-Kind Contribution	Share Subscriptions
Robin Brown	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Robin Brown is a party	343 A Shares 343 B Shares 343 C Shares 343 D Shares 343 E Shares 343 F Shares 343 G Shares 343 H Shares 343 I Shares 343 J Shares
Bob Hannon	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Bob Hannon is a party	185 A Shares 185 B Shares 185 C Shares 185 D Shares 185 E Shares 185 F Shares 185 G Shares 185 H Shares 185 I Shares 185 J Shares
Paul Graham	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Paul Graham is a party	90 A Shares 90 B Shares 90 C Shares 90 D Shares 90 E Shares 90 F Shares 90 G Shares 90 H Shares 90 I Shares 90 J Shares
Sarah Heynen	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Sarah Heynen is a party	82 A Shares 82 B Shares 82 C Shares

	82 D Shares
	82 E Shares
	82 F Shares
	82 G Shares
	82 H Shares
	82 I Shares
	82 J Shares
Peter Henry Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Peter Henry is a party	81 A Shares
	81 B Shares
	81 C Shares
	81 D Shares
	81 E Shares
	81 F Shares
	81 G Shares
	81 H Shares
	81 I Shares
	81 J Shares
Alastair Woodcock Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Alastair Woodcock is a party	80 A Shares
	80 B Shares
	80 C Shares
	80 D Shares
	80 E Shares
	80 F Shares
	80 G Shares
	80 H Shares
	80 I Shares
	80 J Shares
Simon Burleton Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Simon Burleton is a party	80 A Shares
	80 B Shares
	80 C Shares
	80 D Shares
	80 E Shares
	80 F Shares
	80 G Shares
	80 H Shares
	80 I Shares
	80 J Shares
Paul Bradbury Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Paul Bradbury is a party	74 A Shares
	74 B Shares
	74 C Shares
	74 D Shares
	74 E Shares
	74 F Shares
	74 G Shares
	74 H Shares
	74 I Shares
	74 J Shares
Andrew Wainwright Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Andrew Wainwright is a party	71 A Shares
	71 B Shares
	71 C Shares

		71 D Shares
		71 E Shares
		71 F Shares
		71 G Shares
		71 H Shares
		71 I Shares
		71 J Shares
Andrew Hawley	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Andrew Hawley is a party	70 A Shares
		70 B Shares
		70 C Shares
		70 D Shares
		70 E Shares
		70 F Shares
		70 G Shares
		70 H Shares
		70 I Shares
		70 J Shares
Paul Collis	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Paul Collis is a party	70 A Shares
		70 B Shares
		70 C Shares
		70 D Shares
		70 E Shares
		70 F Shares
		70 G Shares
		70 H Shares
		70 I Shares
		70 J Shares
Mark Sugden	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Mark Sugden is a party	63 A Shares
		63 B Shares
		63 C Shares
		63 D Shares
		63 E Shares
		63 F Shares
		63 G Shares
		63 H Shares
		63 I Shares
		63 J Shares
Dom Dosanjh	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Dom Dosanjh is a party	88 A Shares
		88 B Shares
		88 C Shares
		88 D Shares
		88 E Shares
		88 F Shares
		88 G Shares
		88 H Shares
		88 I Shares
		88 J Shares
Stuart Deeley	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Stuart Deeley is a party	76 A Shares
		76 B Shares
		76 C Shares

	76 D Shares
	76 E Shares
	76 F Shares
	76 G Shares
	76 H Shares
	76 I Shares
	76 J Shares
Michael Rouse	Part of the loan receivables under the Framework Agreement to which Michael Rouse is a party
	69 A Shares
	69 B Shares
	69 C Shares
	69 D Shares
	69 E Shares
	69 F Shares
	69 G Shares
	69 H Shares
	69 I Shares
	69 J Shares

Evidence of the in-kind contributions to the Company referred to the name of each subscriber was shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the contributions in kind have been the subject of a report (the Report) issued by ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, dated 30 January 2007 which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Assets to be Contributed as of 30 January, 2007 does not correspond at least in number and in value to the nominal value of the shares of the Company to be issued in exchange. The total value of the contribution amounts of GBP 15,220.-.»

The Report after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

6. The share capital increase of the Company and the issuance of 27,840 of the remaining New Shares has been subscribed and paid up with a contribution in cash for an amount of £ 27,840.- (twenty-seven thousand eight hundred forty pound sterling) as provided below:

Manager	Cash Contribution £	Share subscriptions
Jean Claude Cardonnel	1,180	118 A Shares 118 B Shares 118 C Shares 118 D Shares 118 E Shares 118 F Shares 118 G Shares 118 H Shares 118 I Shares 118 J Shares
Joy Parkinson	820	82 A Shares 82 B Shares 82 C Shares 82 D Shares 82 E Shares 82 F Shares 82 G Shares 82 H Shares 82 I Shares 82 J Shares

Grahame Cox	770	77 A Shares 77 B Shares 77 C Shares 77 D Shares 77 E Shares 77 F Shares 77 G Shares 77 H Shares 77 I Shares 77 J Shares
Helen Humphreys	600	60 A Shares 60 B Shares 60 C Shares 60 D Shares 60 E Shares 60 F Shares 60 G Shares 60 H Shares 60 I Shares 60 J Shares
Bart Merkus	840	84 A Shares 84 B Shares 84 C Shares 84 D Shares 84 E Shares 84 F Shares 84 G Shares 84 H Shares 84 I Shares 84 J Shares
Simon Rose	490	49 A Shares 49 B Shares 49 C Shares 49 D Shares 49 E Shares 49 F Shares 49 G Shares 49 H Shares 49 I Shares 49 J Shares
Lee Nicholls	600	60 A Shares 60 B Shares 60 C Shares 60 D Shares 60 E Shares 60 F Shares 60 G Shares 60 H Shares 60 I Shares 60 J Shares
Olivier Vernier	720	72 A Shares 72 B Shares 72 C Shares 72 D Shares 72 E Shares

		72 F Shares
		72 G Shares
		72 H Shares
		72 I Shares
		72 J Shares
Thiery Verven	730	73 A Shares
		73 B Shares
		73 C Shares
		73 D Shares
		73 E Shares
		73 F Shares
		73 G Shares
		73 H Shares
		73 I Shares
		73 J Shares
Clare Blackburn	700	70 A Shares
		70 B Shares
		70 C Shares
		70 D Shares
		70 E Shares
		70 F Shares
		70 G Shares
		70 H Shares
		70 I Shares
		70 J Shares
Nicola Preston	590	59 A Shares
		59 B Shares
		59 C Shares
		59 D Shares
		59 E Shares
		59 F Shares
		59 G Shares
		59 H Shares
		59 I Shares
		59 J Shares
Helen Warren-Piper	590	59 A Shares
		59 B Shares
		59 C Shares
		59 D Shares
		59 E Shares
		59 F Shares
		59 G Shares
		59 H Shares
		59 I Shares
		59 J Shares
Eric Filliat	450	45 A Shares
		45 B Shares
		45 C Shares
		45 D Shares
		45 E Shares
		45 F Shares
		45 G Shares
		45 H Shares
		45 I Shares
		45 J Shares

EMPLOYEE BENEFIT TRUST	18,760	1,876 A Shares
		1,876 B Shares
		1,876 C Shares
		1,876 D Shares
		1,876 E Shares
		1,876 F Shares
		1,876 G Shares
		1,876 H Shares
		1,876 I Shares
		1,876 J Shares

All these 27,840 shares have been fully paid up by the above Managers by means of a payments in cash, so that the subscription amount of £ 27,840.- (twenty-seven thousand eight hundred forty pound sterling) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

The contributions so made to the Company by each Subscriber have been allocated in full to the nominal share capital of the Company.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of the new shares of the Company, Article 5.1 of the Articles of Association is amended as follows:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at £ 1,748,264.- consisting of:

- (a) 174,826 class A Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (b) 174,826 class B Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (c) 174,826 class C Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (d) 174,826 class D Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (e) 174,826 class E Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (f) 174,826 class F Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (g) 174,826 class G Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (h) 174,826 class H Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (i) 174,826 class I Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each;
- (j) 174,826 class J Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each; and
- (k) 4 Unlimited Ordinary Shares with a par value of £ 1.- each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of £ 43,060.- is valued at EUR 65,440.73.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

After reading the present deed to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Me Martine Schaeffer, notaire, résidant à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur John Sutherland, gérant de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg,

Les deux agissant en qualité de mandataire du gérant commandité de UNITED BISCUITS LuxCo S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg), ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.463, conformément aux résolutions du Gérant Commandité de la Société datées du 30 janvier 2007 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des administrations compétentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire précité le 15 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à £ 2.000.000,- (deux millions de Livres Sterling) représenté par 200.000 actions de classe A, 200.000 actions de classe B, 200.000 actions de classe C, 200.000 actions de classe D, 200.000 actions de classe E, 200.000 actions de classe F, 200.000 actions de classe G, 200.000 actions de classe H, 200.000 actions de classe I, 200.000 actions de classe J, ayant une valeur nominale de £ 1,- (une livre sterling) chacune. Le gérant commandité a été dûment autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'augmenter le capital social de la Société.

3. Par les Résolutions et d'après les statuts de la Société (les Statuts), le gérant commandité a décidé (i) de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société, (ii) d'augmenter le capital social de la Société de £ 1.705.204,- (un million sept cent cinq mille deux cent quatre Livres Sterling) à £ 1.748.264,- (un million sept cent quarante-huit mille deux cent soixante-quatre Livres Sterling), par l'émission de 4.306 actions de classe A, 4.306 actions de classe B, 4.306 actions de classe C, 4.306 actions de classe D, 4.306 actions de classe E, 4.306 actions de classe F, 4.306 actions de classe G, 4.306 actions de classe H, 4.306 actions de classe I, 4.306 actions de classe J de la Société, ayant une valeur nominale de £ 1,- (une livre sterling) chacune et (iii) de nommer la personne comparante en qualité de représentant du gérant commandité afin de prendre acte de l'augmentation passée devant notaire.

4. L'augmentation du capital social de la Société et l'émission de 43.060 nouvelles actions (les Nouvelles Actions) le 30 janvier 2007 d'après les décisions du gérant commandité tel que défini dans les Résolutions a été souscrite et payée par apport en nature et en numéraire.

5. L'augmentation du capital social de la Société et l'émission de 15.220 Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par apport en nature pour un montant total de £ 15.220,- (quinze mille deux cent vingt Livres Sterling) tel que décrit ci-dessous:

Actionnaire	Apport en nature	Actions souscrites
Robin Brown	Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Robin Brown est partie et qui est rénumérée par le capital social	343 actions A
		343 actions B
		343 actions C
		343 actions D
		343 actions E
		343 actions F
		343 actions G
		343 actions H
		343 actions I
		343 actions J
Bob Hannon	Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Bob Hannon est partie et qui est rénumérée par le capital social	185 actions A
		185 actions B
		185 actions C
		185 actions D
		185 actions E
		185 actions F
		185 actions G
		185 actions H
		185 actions I
		185 actions J
Paul Graham	Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Paul Graham est partie et qui est rénumérée par le capital social	90 actions A
		90 actions B
		90 actions C
		90 actions D
		90 actions E
		90 actions F
		90 actions G
		90 actions H

	90 actions I
	90 actions J
Sarah Heynen Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Sarah Heynen est partie et qui est rénumérée par le capital social	82 actions A
	82 actions B
	82 actions C
	82 actions D
	82 actions E
	82 actions F
	82 actions G
	82 actions H
	82 actions I
	82 actions J
Peter Henry Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Peter Henry est partie et qui est rénumérée par le capital social	81 action A
	81 actions B
	81 actions C
	81 actions D
	81 actions E
	81 actions F
	81 actions G
	81 actions H
	81 actions I
	81 actions J
Alastair Woodcock Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Alastair Woodcock est partie et qui est rénumérée par le capital social	80 actions A
	80 actions B
	80 actions C
	80 actions D
	80 actions E
	80 actions F
	80 actions G
	80 actions H
	80 actions I
	80 actions J
Simon Burleton Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Simon Burleton est partie et qui est rénumérée par le capital social	80 actions A
	80 actions B
	80 actions C
	80 actions D
	80 actions E
	80 actions F
	80 actions G
	80 actions H
	80 actions I
	80 actions J
Paul Bradbury Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Paul Bradbury est partie et qui est rénumérée par le capital social	74 actions A
	74 actions B
	74 actions C
	74 actions D
	74 actions E
	74 actions F
	74 actions G
	74 actions H

	74 actions I
	74 actions J
Andrew Wainwright Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Andrew Wainwright est partie et qui est rénumérée par le capital social	71 actions A
	71 actions B
	71 actions C
	71 actions D
	71 actions E
	71 actions F
	71 actions G
	71 actions H
	71 actions I
	71 actions J
Andrew Hawley Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Andrew Hawley est partie et qui est rénumérée par le capital social	70 actions A
	70 actions B
	70 actions C
	70 actions D
	70 actions E
	70 actions F
	70 actions G
	70 actions H
	70 actions I
	70 actions J
Paul Collis Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Paul Collis est partie et qui est rénumérée par le capital social	70 actions A
	70 actions B
	70 actions C
	70 actions D
	70 actions E
	70 actions F
	70 actions G
	70 actions H
	70 actions I
	70 actions J
Mark Sugden Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Mark Sugden est partie et qui est rénumérée par le capital social	63 actions A
	63 actions B
	63 actions C
	63 actions D
	63 actions E
	63 actions F
	63 actions G
	63 actions H
	63 actions I
	63 actions J
Dom Dosanjh Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Dom Dosanjh est partie et qui est rénumérée par le capital social	88 actions A
	88 actions B
	88 actions C
	88 actions D
	88 actions E
	88 actions F
	88 actions G
	88 actions H

	88 actions I
	88 actions J
Stuart Deeley Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Stuart Deeley est partie et qui est rénumérée par le capital social	76 actions A
	76 actions B
	76 actions C
	76 actions D
	76 actions E
	76 actions F
	76 actions G
	76 actions H
	76 actions I
	76 actions J
Michael Rouse Une partie des créances du prêt en vertu Framework Agreement auquel Michael Rouse est partie et qui est rénumérée par le capital social	69 actions A
	69 actions B
	69 actions C
	69 actions D
	69 actions E
	69 actions F
	69 actions G
	69 actions H
	69 actions I
	69 actions J

La preuve de l'apport en nature reportée après le nom de chaque souscripteur à la Société a été montrée au notaire instrumentant qui en prend dès lors connaissance.

D'après les Articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les apports en nature ont fait l'objet d'un rapport (le Rapport) émis par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, daté du 30 janvier 2007 qui se conclue de la manière suivante:

«D'après le travail effectué et décrit ci-dessus, rien qui pourrait nous faire croire que la valeur des Actifs à contribuer au 30 janvier 2007 ne correspond pas au moins en nombre et en valeur à la valeur nominale des actions de la Sociétés à émettre en échange n'a retenu notre attention. Le montant total de la valeur de l'apport est de GBP 15.220,-.»

Le Rapport après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

6. L'augmentation du capital social de la Société et l'émission des 27.840 Nouvelles Actions restantes ont été souscrites et payées par apport en numéraire pour un montant de £ 27.840,- (vingt-sept mille huit cent quarante Livres Sterling) tel que décrit ci-dessous:

Actionnaire	Apport en Numéraire £	Actions souscrites
Jean Claude Cardonnel	1.180	118 actions A 118 actions B 118 actions C 118 actions D 118 actions E 118 actions F 118 actions G 118 actions H 118 actions I 118 actions J
Joy Parkinson	820	82 actions A 82 actions B 82 actions C 82 actions D 82 actions E

		82 actions F
		82 actions G
		82 actions H
		82 actions I
		82 actions J
Grahame Cox	770	77 actions A
		77 actions B
		77 actions C
		77 actions D
		77 actions E
		77 actions F
		77 actions G
		77 actions H
		77 actions I
		77 actions J
Helen Humphreys	600	60 actions A
		60 actions B
		60 actions C
		60 actions D
		60 actions E
		60 actions F
		60 actions G
		60 actions H
		60 actions I
		60 actions J
Bart Merkus	840	84 actions A
		84 actions B
		84 actions C
		84 actions D
		84 actions E
		84 actions F
		84 actions G
		84 actions H
		84 actions I
		84 actions J
Simon Rose	490	49 actions A
		49 actions B
		49 actions C
		49 actions D
		49 actions E
		49 actions F
		49 actions G
		49 actions H
		49 actions I
		49 actions J
Lee Nicholls	600	60 actions A
		60 actions B
		60 actions C
		60 actions D
		60 actions E
		60 actions F
		60 actions G
		60 actions H
		60 actions I
		60 actions J

Olivier Vernier	720	72 actions A 72 actions B 72 actions C 72 actions D 72 actions E 72 actions F 72 actions G 72 actions H 72 actions I 72 actions J
Thiery Verven	730	73 actions A 73 actions B 73 actions C 73 actions D 73 actions E 73 actions F 73 actions G 73 actions H 73 actions I 73 actions J
Clare Blackburn	700	70 actions A 70 actions B 70 actions C 70 actions D 70 actions E 70 actions F 70 actions G 70 actions H 70 actions I 70 actions J
Nicola Preston	590	59 actions A 59 actions B 59 actions C 59 actions D 59 actions E 59 actions F 59 actions G 59 actions H 59 actions I 59 actions J
Helen Warren-Piper	590	59 actions A 59 actions B 59 actions C 59 actions D 59 actions E 59 actions F 59 actions G 59 actions H 59 actions I 59 actions J
Eric Filliat	450	45 actions A 45 actions B 45 actions C 45 actions D 45 actions E

		45 actions F
		45 actions G
		45 actions H
		45 actions I
		45 actions J
EMPLOYEE BENEFIT TRUST	18.760	1.876 actions A
		1.876 actions B
		1.876 actions C
		1.876 actions D
		1.876 actions E
		1.876 actions F
		1.876 actions G
		1.876 actions H
		1.876 actions I
		1.876 actions J

Tous ces 27.840 actions ont été entièrement libérées par les actionnaires précités par voie de paiement en numéraire, de sorte à ce que le montant de la souscription de £ 27.840,- (vingt-sept mille huit cent quarante Livres Sterling) soit tout de suite à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été donnée au notaire instrumentant, et dont le notaire instrumentant prend dès lors connaissance du dit paiement.

Les apports ainsi faits à la Société par chaque souscripteur ont été alloués en totalité au capital social nominal de la Société.

En conséquence de l'augmentation du capital social émis et de l'émission des Nouvelles Actions de la Société, l'Article 5.1 des Statuts Coordinées est modifié tel que suit:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société établit à £ 1.748.264,- est réparti en:

- (a) 174.826 actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (b) 174.826 actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (c) 174.826 actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (d) 174.826 actions ordinaires de classe D ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (e) 174.826 actions ordinaires de classe E ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (f) 174.826 actions ordinaires de classe F ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (g) 174.826 actions ordinaires de classe G ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (h) 174.826 actions ordinaires de classe H ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (i) 174.826 actions ordinaires de classe I ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune;
- (j) 174.826 actions ordinaires de classe J ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune; et
- (k) 4 actions ordinaires illimitées ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune.

Coût

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de £ 43.060,- est estimé à EUR 65.440,73 (soixante-cinq mille quatre cent quarante virgule soixante-treize Livres Sterling).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Gérardin, J. Sutherland, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 février 2007, REM/2007/257. — Reçu 654,41 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007063768/5770/797.

(070067308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Clairmont Global Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.661.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47154 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062866/211/11.

(070065887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Ravago Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 70.035.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47361 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062869/211/11.

(070065889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Merlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg, exceptionnellement le 9 mai 2007

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de M^e Pierre Metzler, M^e Georges Gudenburg et de M^e François Brouxel, tous trois demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateurs de la Société, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide encore de renouveler le mandat de la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social à L-2018 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062911/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Greenstock, Société Anonyme,
(anc. Baltic Alternative Resources).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 104.213.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062828/211/12.

(070065679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Proditech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 101.936.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société**Pour J. Seckler, notaire*

M. Goeres

Référence de publication: 2007062892/231/14.

(070065747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Falsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.802.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société**Pour J. Seckler, notaire*

M. Goeres

Référence de publication: 2007062891/231/14.

(070065686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Apolus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 115.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.798.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2007.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

Référence de publication: 2007062894/206/14.

(070065759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46865 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062889/211/11.

(070065677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.